

Programme de recherche en équipe au milieu collégial - FRQSC

Ce tableau a été documenté au meilleur de nos connaissances.

Il peut être bonifié en fonction des échanges que nous aurons avec la communauté, veuillez donc le consulter régulièrement.

MIS À JOUR LE 2 JUILLET 2026

Tableau précisant les conditions d'admissibilité, en fonction des rôles et des statuts (RGC, section *Statuts et rôles*) et le droit au dégagement d'enseignement

SECTION A – CHERCHEUSE OU CHERCHEUR DE COLLÈGE

		ADMISSIBILITÉ			DROITS	
		CP	COC	COLL	Dégagement d'activités d'enseignement	Soutien salarial
1	Poste régulier avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps plein (1)	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
2	Poste régulier avec tâches d'enseignement + Ph. D. + temps partiel	NON	OUI	OUI	OUI	NON
3	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
4	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	OUI	NON
5	Poste non permanent avec tâches d'enseignement + Ph. D. ou diplôme de maîtrise, sans lien d'emploi + temps plein (1) ou temps partiel	NON	NON	OUI	NON	NON
6	Poste régulier ou non permanent sans Ph. D. mais avec diplôme de maîtrise, + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (1) ou temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON

SECTION B – CHERCHEUSE OU CHERCHEUR DE CCTT

		ADMISSIBILITÉ			DROITS	
		CP	COC	COLL	Dégagement d'activités d'enseignement	Soutien salarial
1	Poste régulier + Ph.D + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
2	Poste régulier + Ph. D. + lien d'emploi pendant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	OUI
3	Poste non permanent + Ph.D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
4	Poste non permanent + Ph.D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	OUI
5	Poste régulier ou non permanent sans Ph D mais avec diplôme de maîtrise + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3) ou temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	OUI

SECTION C - AUTRES STATUTS EN RECHERCHE

		ADMISSIBILITÉ			DROITS	
		CP	COC	COLL	Dégagement d'activités d'enseignement	Soutien salarial
1	Poste régulier dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche + Ph. D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein (3)	OUI	OUI	OUI	NON	NON
2	Poste régulier dans un établissement d'enseignement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph. D + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON
3	Poste non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph.D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps plein	OUI	OUI	OUI	NON	NON
4	Poste non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activité de recherche + Ph.D. + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention (2) + temps partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON
5	Poste régulier ou non permanent dans un établissement collégial dont la tâche est composée d'au moins 75% d'activités de recherche sans Ph D mais avec diplôme de maîtrise + lien d'emploi durant toute la durée de la subvention + temps plein (4) ou partiel	NON	OUI	OUI	NON	NON
6	Chercheur.euse universitaire (voir statut 1 des RGC)	NON	OUI	OUI	NON	NON
7	Personnes des milieux de pratique ou artistes (voir statuts 4c) et 4d) des RGC)	NON	OUI	OUI	NON	NON

(1) Temps plein pour les postes de chercheurs ou chercheuses de collège avec tâches d'enseignement = généralement quatre charges de cours ou l'équivalent en dégagement de cours payé par le collège, mais peut être variable selon conventions collectives. Les quatre charges de cours peuvent être données dans plusieurs établissements post secondaires différents. La démonstration de ces quatre charges de cours est à faire auprès de la personne responsable de programmes qui autorisera les dégagements sur preuve. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.

(2) lien d'emploi = au sens de la convention collective de la personne candidate.

(3) Temps plein pour les postes de chercheuses ou chercheurs en CCTT ou pour un poste dans un établissement collégial = au sens de la convention collective de la personne candidate. Cette charge à temps plein doit être maintenue tout au long de l'octroi pour conserver le rôle de chercheuse principale ou chercheur principal.